

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 143 du 28 août 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 613/ARM/CEMAA

portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 12 juin 2019

DÉCISION N° 613/ARM/CEMAA portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 12 juin 2019

NOR A R M L 19 5 5 0 5 0 S

Référence(s) :

- [Instruction N° 2071/DEF/EMAA/3/OP du 13 juin 1984 relative aux filiations et à l'héritage des traditions dans les unités de l'armée de l'air.](#)
- [Circulaire N° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 relative à la symbolique dans l'armée de l'air.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [563.1.2.1.](#)

Référence de publication :

Art 1^{er}. L'escadrille de transformation opérationnelle (ETO) *Puma* de l'escadron d'hélicoptères 01.044 « Solenzara » de la base aérienne 126 de Solenzara est instituée héritière, en filiation indirecte, du patrimoine de tradition de l'ex escadrille V 571 à compter du 1^{er} juin 2019.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Philippe LAVIGNE.